

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2024 - 134

Demande de subvention au titre du soutien aux équipements sportifs de proximité de la Région Ile-de-France pour la rénovation du gymnase Claude Saluden

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité instauré par la Région Ile-de-France pour aider à la rénovation des équipements sportifs,

Considérant la volonté de la Ville de Neuilly-Plaisance de procéder à la rénovation du sol et des murs du gymnase Claude Saluden, qui présentent des signes manifestes d'usure et de dégradation préjudiciables à la pratique sportive,

Considérant l'éligibilité de ce projet au dispositif susvisé et la nécessité de la Ville de rechercher l'ensemble des financements extérieurs pour procéder à ces acquisitions,

DECIDE

Article 1 : De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité de la Région Ile-de-France pour le projet de rénovation du gymnase Claude Saluden.

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Coût du projet :	126 073,38 € HT
Subvention Région IDF sollicitée	12 607,34 € HT
Montant à la charge de la Ville :	113 466,04 € HT

Article 3 : De signer tous les documents afférents à la demande et à l'attribution de cette subvention.

Article 4 : Qu'il sera rendu compte de cette demande de subvention au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 06 mai 2024.

Christian DEMUYNCK
Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 27 / 05 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240506-DM-DGS-2024134-AR
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024